



Bolloré perd son procès contre Mediapart

Vincent Bolloré, la SA Bolloré et sa filiale africaine SA Bolloré Africa Logistics ont perdu en appel le procès qu'ils avaient intenté à Mediapart. Mediapart et l'auteur de l'article visé, Fanny Pigeaud, ont été relaxés le 10 février par la cour d'appel de Versailles, qui a jugé leur enquête de bonne foi, notamment en raison de sa base factuelle.

L'affaire remonte à 2016. Fanny Pigeaud, qui connaît bien le Cameroun, écrit un article sur deux entrepreneurs locaux qui se disent ruinés par le groupe Bolloré. Son enquête, publiée le 13 avril de cette même année, raconte l'histoire de Célestin Ohandja et Thomas Mabou, petits patrons camerounais qui luttent depuis 1993 pour qu'une filiale du groupe Bolloré, condamnée à leur verser des dommages et intérêts, respecte le jugement de la Cour suprême camerounaise. L'article fait immédiatement l'objet d'une plainte en diffamation, portée par l'avocat du groupe.

Aujourd'hui, la justice a reconnu la bonne foi de la journaliste, après cinq ans d'une procédure qui entre manifestement dans le cadre des « poursuites-bâillons » intentées par le groupe Bolloré. Ces procédures, lourdes et coûteuses, visent à faire systématiquement pression sur les journalistes, lanceurs d'alerte et ONG, afin de les décourager et de les dissuader de mener des enquêtes ou de dénoncer certaines pratiques contestables des grands groupes industriels. Un comportement d'autant plus révoltant et inquiétant de la part d'un patron de presse, dont l'appétit de nouveaux médias semble insatiable.

Le SNJ-CGT se réjouit de cette victoire !

Montreuil, le 11 février 2021.